

A notre nouveau souverain, Sa Majesté le roi George V, je désire réitérer l'hommage de notre plus entière loyauté et de notre affectueux respect. Nous savons qu'il a hérité des hautes qualités de son illustre père, et nous avons la ferme espoir que son règne sera une période d'union, de progrès et de prospérité pour le Canada et pour tout l'empire britannique.

Certes, quant à ce pays, l'avènement de notre nouveau souverain a lieu sous les auspices les plus fortunés. Jamais, à aucune époque de son évolution économique, le Canada n'a joui d'une prospérité aussi grande et aussi fructueuse. L'agriculture, le commerce et l'industrie ont subi l'influence de cette grande vague de progrès, qui semble poursuivre toujours sa marche ascendante.

Le commerce canadien, pendant la dernière année fiscale, a atteint le chiffre énorme de \$693,161,865.

En 1896, lorsque le ministère actuel a pris la direction des affaires, notre commerce total était de \$239,025,360. Le commerce est donc trois fois plus considérable aujourd'hui.

De 1878 à 1896, pendant les dix-huit années de l'administration qui a précédé celle-ci, le commerce a augmenté de \$66,619,906.

Depuis quatorze ans, sous le présent gouvernement, il a augmenté de \$454,136,505, soit une augmentation moyenne douze fois plus considérable que pendant les dix-huit années antérieures.

Ces chiffres, malgré leur aridité, ont pour le peuple canadien une éloquence dont aucune figure de rhétorique ne pourrait détruire la force persuasive.

Et le mouvement progressif ne semble pas devoir s'arrêter.

Notre revenu, pendant le mois d'octobre qui vient de se terminer, a été de \$9,666,192, soit une augmentation de \$1,112,426 sur le revenu total du mois d'octobre 1909. Pendant les sept mois qui se sont écoulés depuis le commencement de la présente année fiscale, nous avons retiré \$9,906,800 de plus que pendant les sept mois correspondants de l'année dernière.

Monsieur l'Orateur, nous habitons un immense pays, auquel la Providence a généreusement prodigué ses dons; les richesses naturelles du Canada sont incalculables; ses ressources agricoles, industrielles et minières sont illimitées. Pour mettre en activité toutes ces énergies latentes, pour en assurer le rapide et heureux développement, il fallait une administration forte, vigoureuse et progressive; nous l'avons eue depuis 1896.

Des millions ont été dépensés pour améliorer nos voies de transport, notre système de canaux a été agrandi, nos réseaux de chemins de fer ont été étendus, nos ports ont été creusés, l'accès de notre grand fleuve Saint-Laurent a été facilité aux im-

M. LAPOINTE.

menses paquebots océaniques, et le chiffre de la population du pays a été doublé.

Tous ces travaux ont été accomplis, monsieur l'Orateur, sans l'imposition d'aucune taxe nouvelle. Le taux moyen des droits prélevés sur nos importations a été réduit de douze par cent, et la série des emprunts a été close.

Nos cultivateurs ont vu leurs efforts intelligemment secondés par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher); l'établissement d'entrepôts frigorifiques sur les chemins de fer et les bateaux est venu assurer le transport de leurs produits. L'ouverture de fermes d'expérimentations à plusieurs points du territoire a donné un essor nouveau à l'enseignement agricole, et les doute pas que, dans un avenir rapproché, la résultats en seront inappréciables. Je ne province de Québec sera dotée de quelques institutions de ce genre, et que l'honorable ministre fera droit aux demandes que nous avons déjà eu occasion de lui faire à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, la décision qui a été récemment rendue par la commission d'arbitrage de La Haye a été accueillie en ce pays avec grande satisfaction.

Cette importante question du contrôle et de la possession des riches pêcheries de l'Atlantique a été depuis un siècle une cause permanente de troubles et de difficultés entre les colonies britanniques et les Etats-Unis. A plusieurs reprises, toutes les ressources d'une habile diplomatie ont dû être employées pour prévenir une déclaration de guerre entre les deux pays.

Les droits des pêcheurs américains étaient reconnus et limités par les traités de 1818 et 1871, et plus tard, par le *modus vivendi* accepté temporairement en 1888. Mais la souveraineté de la Grande-Bretagne et son contrôle des pêcheries du nord de l'Atlantique furent toujours contestés par les Etats-Unis. Le sénateur Turner, l'un des représentants américains à La Haye, a même soutenu la thèse que, par le traité de 1818, la Grande-Bretagne s'était départie de toute souveraineté, et que les droits égaux et concurrents des Etats-Unis aux dites pêcheries étaient tellement certains que la force navale américaine pouvait venir les faire respecter. Tels droits, s'ils eussent été admis, auraient constitué un danger et une menace constante pour les intérêts canadiens dans le golfe Saint-Laurent et le nord de l'Atlantique.

La décision du tribunal d'arbitrage a heureusement dissipé tout doute à ce sujet, et la souveraineté britannique a été clairement reconnue. Les pêcheurs américains seront obligés de se soumettre aux lois et règlements des gouvernements du Canada et de Terre-Neuve.

L'honorable ministre de la Justice (M. Aylesworth) a droit aux remerciements du peuple canadien pour le dévouement et l'ha-